

13 | 02 | 2020

Trophées des clauses  
sociales 2020



**APPEL À CANDIDATURES  
TROPHÉES DES CLAUSES  
SOCIALES 2021**

 **atout  
clauses**

Atout Clauses organise la troisième édition des « Trophées des clauses sociales » le 9 décembre 2021. Cet événement a pour but de rassembler tous les acteurs de la clause sociale. L'objectif ? Valoriser leur travail et les parcours d'insertion qui ont eu lieu grâce à la clause sociale. Cet évènement annuel, temps fort de la clause sociale sur le territoire est aussi un temps de rencontre et de convivialité pour l'ensemble des acteurs de la clause.

### QUI SOMMES-NOUS ?

Atout Clauses est le pôle d'expertise en clauses sociales et marchés réservés du bassin de Rennes. Une équipe de 10 personnes dont cinq experts facilitateurs en clauses sociales facilitent et sécurisent l'insertion de clauses sociales ou de lots réservés dans les marchés publics et privés.

**Notre raison d'être : Mobiliser les achats responsables au service de l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi.**



### LA CLAUSE SOCIALE

Une clause sociale dans un marché public ou privé représente une opportunité pour le donneur d'ordre de réserver une part du travail généré par le marché à une action d'insertion. Insérer une clause sociale dans un marché c'est conjuguer efficacement engagement social et performance économique dans une politique d'achats socialement responsables. En 2020, Atout clauses a accompagné avec ses partenaires la mise en œuvre de 353 448 heures d'insertion.

## FOCUS SUR LES TROPHÉES

### Dans la catégorie bénéficiaire

#### La clause sociale au féminin :

Par ce trophée l'équipe d'Atout Clauses souhaite sensibiliser au fait qu'aujourd'hui, la clause reste essentiellement masculine (à 90%), mais que de très beaux parcours féminins sont possible et peuvent être développés à l'avenir. Des métiers traditionnellement masculins commencent à être investis par des femmes, nous tenons à saluer cette évolution. (bénéficiaire femme).

#### La clause sociale "prestation intellectuelle" :

Aujourd'hui la clause est beaucoup mise en œuvre dans le domaine des travaux publics et du bâtiment, de nouveaux métiers s'ouvrent à la clause notamment dans ce que l'on a coutume d'appeler les « prestations intellectuelles » comme par exemple des métiers de dessinateur ou d'assistant architecte. (bénéficiaire en prestation intellectuelle).



Je suis architecte de formation et j'exerçais depuis 35 ans. Je travaillais dans une grande compagnie gouvernementale qui avait différentes branches dans les grandes villes en Syrie.

En France depuis 2 ans et demi, maintenant je travaille avec Latitudes depuis 7 mois et je suis très content de ce travail dans mon domaine.

Même si cela a été difficile au début d'utiliser le logiciel « autocad », à cause de la langue. J'ai travaillé longtemps dans une compagnie gouvernementale puis 4 ans en Arabie saoudite.

Je suis sous protection subsidiaire. Je devrais être prolongé pour 4 ans. Depuis 10 ans, il y a la guerre en Syrie. Je crois que cela va durer encore longtemps. Mon fils est à l'université à Berlin. Et ma fille est étudiante à Rennes 2.

Georges Haddad, lauréat du trophée de la prestation intellectuelle





## Dans la catégorie entreprise

### Le parcours inclusif :

Au fil des années, les trajectoires en clauses sociales ont évolué vers des parcours de plus en plus qualitatifs, dans des entreprises de plus en plus impliquées dans l'emploi durable. La question de la montée en compétence est au cœur de l'utilité du parcours en clauses sociale. Atout clauses souhaite valoriser par ce trophée un exemple d'entreprise qui a soutenu de manière qualitative la montée en compétence de son salarié. (entreprise)

## Dans la catégorie innovation

### Le trophée de l'innovation :

A travers ce trophée, est mis en avant l'aspect évolutif de la clause sociale. Il s'agit de valoriser de nouveaux partenariats, de nouveaux métiers en clause sociale. (Candidats acceptés : bénéficiaires, entreprises, acteurs de l'insertion, maître d'ouvrage, partenaire emploi).



Le trophée de l'innovation est accordé en 2020 à des partenaires qui imaginent et proposent des formats inédits pour accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi dans le cadre de la clause sociale. La parole est donnée à A2i, entreprise temporaire de travail d'insertion.

« Des entreprises, accompagnées par Atout clause, font appel à nous parce qu'elles ont des demandes en clause sociale. »

« Nous avons un partenariat bien ancré avec Cap emploi 35 qui est un service de l'association ADIPH 35, acteur majeur du champ du handicap en Ille & Vilaine. C'est un organisme de placement spécialisé dans l'embauche et le maintien de travailleurs handicapés dans l'emploi. Pôle emploi prescrit des personnes qui sont éligibles à l'insertion. Cap emploi est également un prescripteur. Dès lors qu'il y a une reconnaissance de travailleur handicapé il y a une éligibilité directe à l'insertion. Des profils que l'on peut donc accompagner en insertion. »

Mégane Besnard, A2i, lauréate du trophée de l'innovation



### COMMENT CANDIDATER ?

Toutes les structures de l'emploi-insertion d'Ille-et-Vilaine et également les entreprises peuvent porter à candidature un profil, un parcours, un partenariat... exemplaire. La candidature doit obligatoirement s'inscrire dans le cadre d'une opération suivie et accompagnée par Atout Clauses. Il est possible de candidater à différentes catégories de Trophées.

### Calendrier



### Composition du jury

Les membres du jury sont choisis parmi les partenaires emploi - insertion d'Atout Clauses.

### Comment procéder ?

Pour candidater, il suffit de remplir le formulaire framaforms en cliquant ci-dessous. Votre candidature sera ensuite étudiée par le jury et vous recevrez une réponse mi-novembre.

[Je candidate pour les trophées](#)



#### Contact

Maruschka Trehen  
communication@resosolidaire.org  
0651301662



@EquipeAtoutClauses